170

550

100

100

100

108

# Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

**2** 04 66 61 33 59 □ 04 66 61 02 05

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/15 Séance du 15 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération		
27	27	23		

Date de la	convocation
9 févr	ier 2023

Date d'affichage	
9 février 2023	

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Le 15 février 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Etaient présents: Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Rémy OFFREDI, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Monsieur Jacky MIALHE, Madame Claudie HUGUET CARMONA Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Isabelle VALY, Monsieur Pascal ATGER, Monsieur Laurent CLERC, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Sylvie GALTIER, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET, Monsieur Olivier LELONG.

Absents excusés: Madame Nelly DEMOULIN, Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Régine VIDAL.

#### Procurations:

Madame Meriem LAMARTI a donné procuration à Mme Orlane CHABASSUT Monsieur Abdrani GAROUCHE a donné procuration à M. Bernard VEIRUN Monsieur Patrick GUY a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LELONG

## FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES SINISTRES DU TREMBLEMENT DE TERRE DU 6 FEVRIER 2023

Suite au tremblement de terre qui a eu lieu entre la Turquie et la Syrie le 6 février 2023, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'apporter un soutien financier aux sinistrés à hauteur de 500€.

Il propose au conseil municipal d'acter le versement d'une subvention de 500€ à LA CROIX ROUGE INTERNATIONALE : structure de collecte de dons aux pays sinistrés par le tremblement de terre.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :

DE VERSER une subvention de 500€ à LA CROIX ROUGE INTERNATIONALE : structure de collecte de dons aux pays sinistrés par le tremblement de terre du 6 février 2023.

Pour extrait conforme. Saint Hilaire de Brethmas, le 16 février 2023



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

RECU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.co